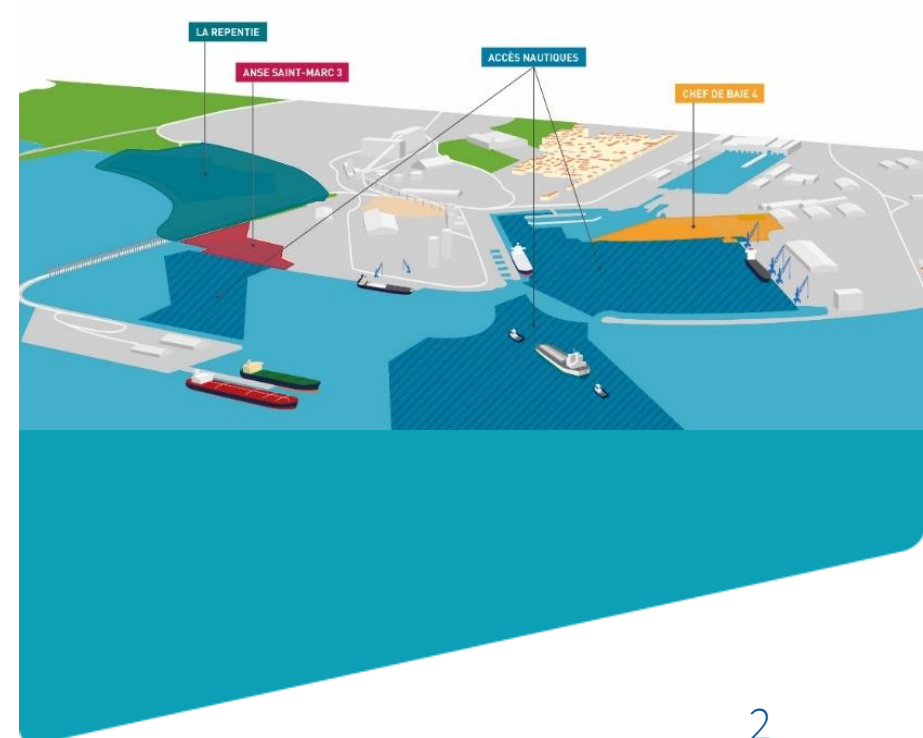




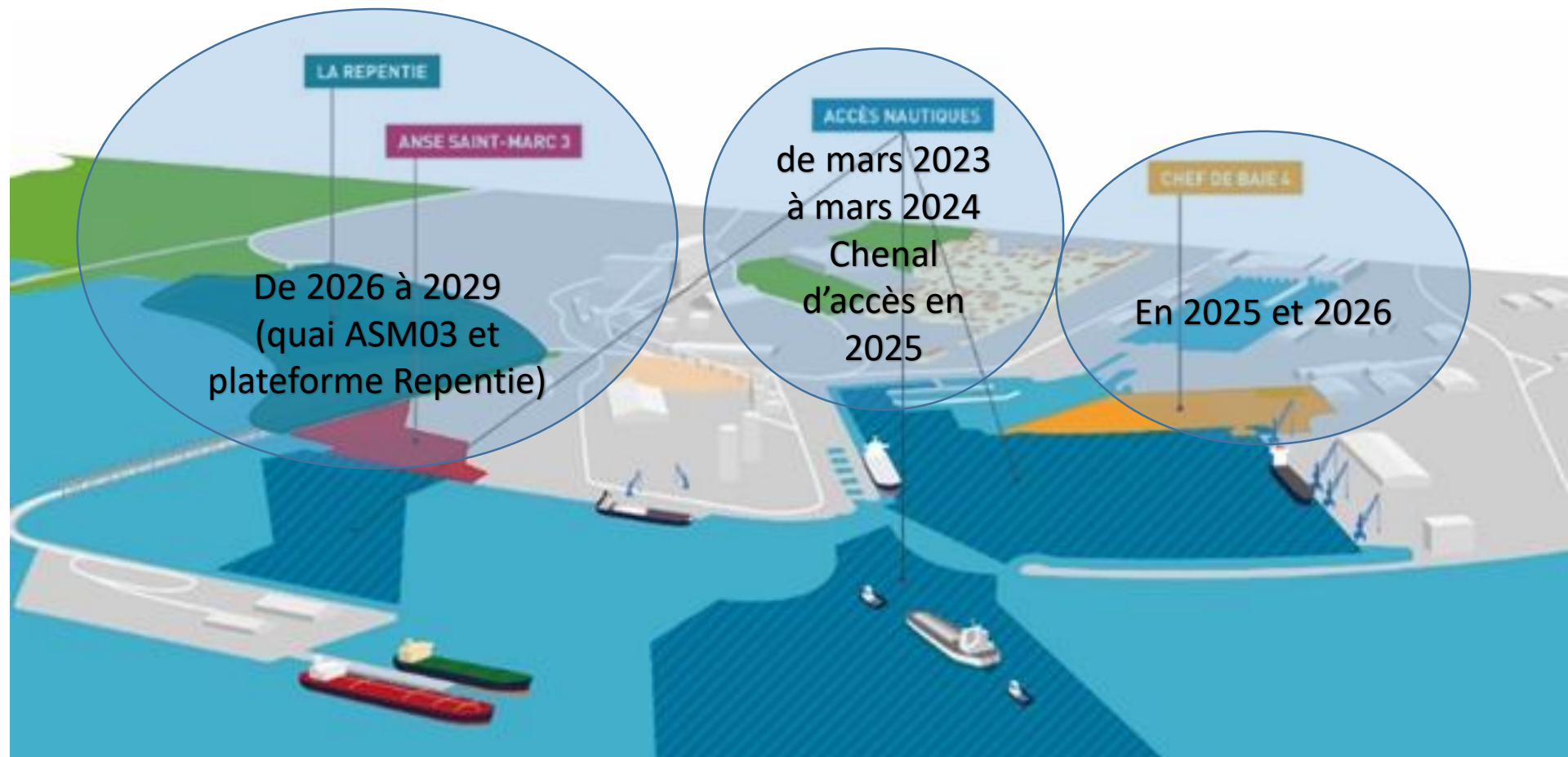
## Ordre du jour

- Etat d'avancement et planning prévisionnel de réalisation des travaux
- Bilan du suivi des mesures « Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner »
- Questions diverses ;
- Visite de site.



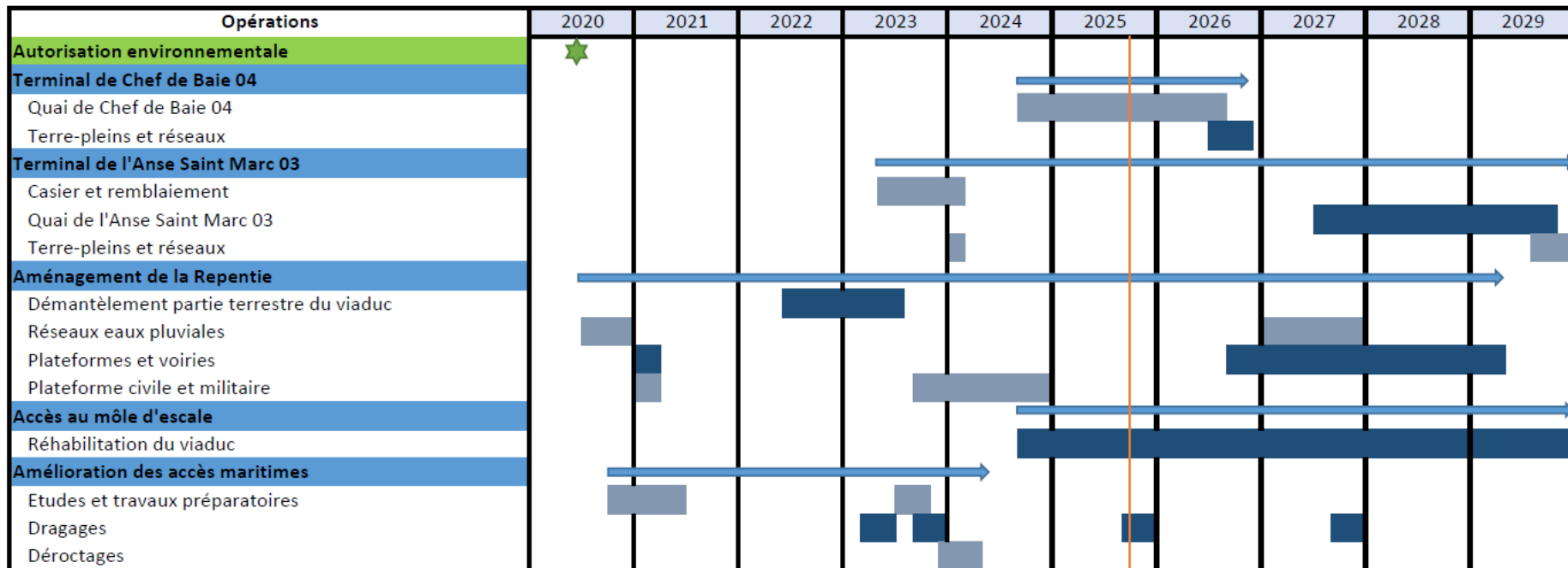
# Etat d'avancement et calendrier prévisionnel du projet Port Horizon 2025

## 4 opérations au total sur plusieurs années

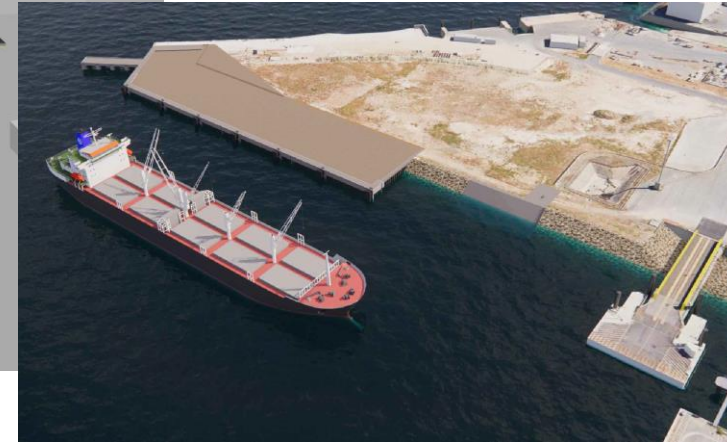
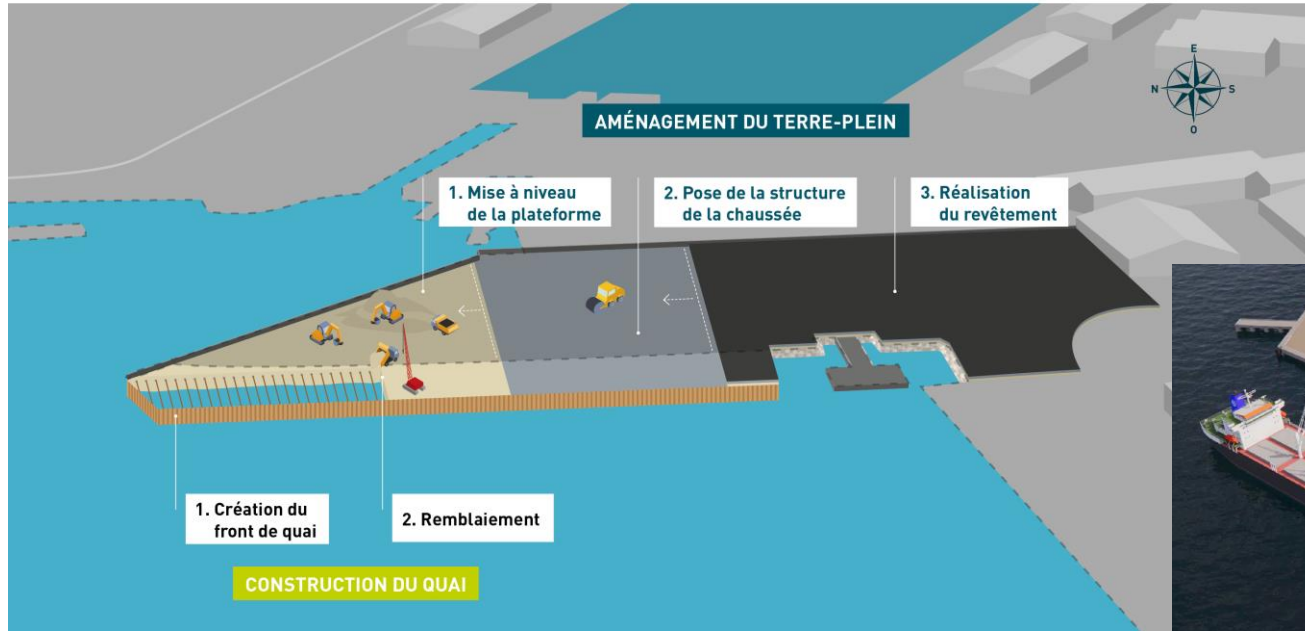


Informations détaillées sur [www.larochelle.port.fr](http://www.larochelle.port.fr)

## Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux



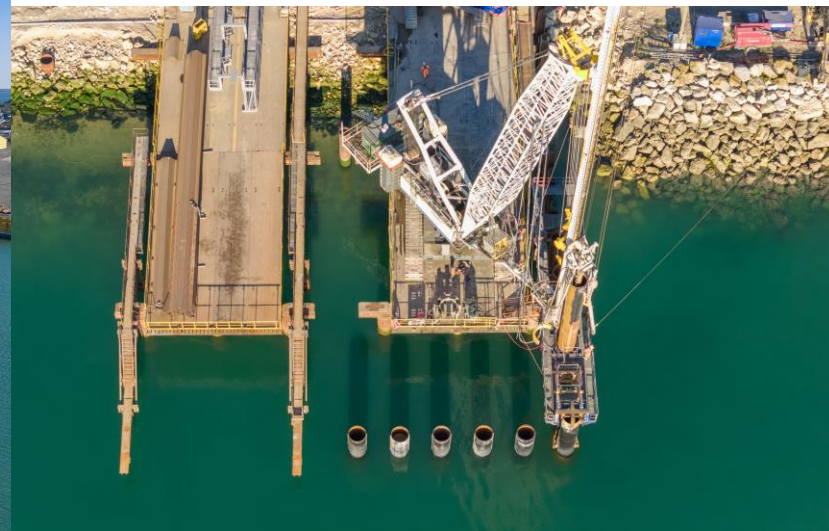
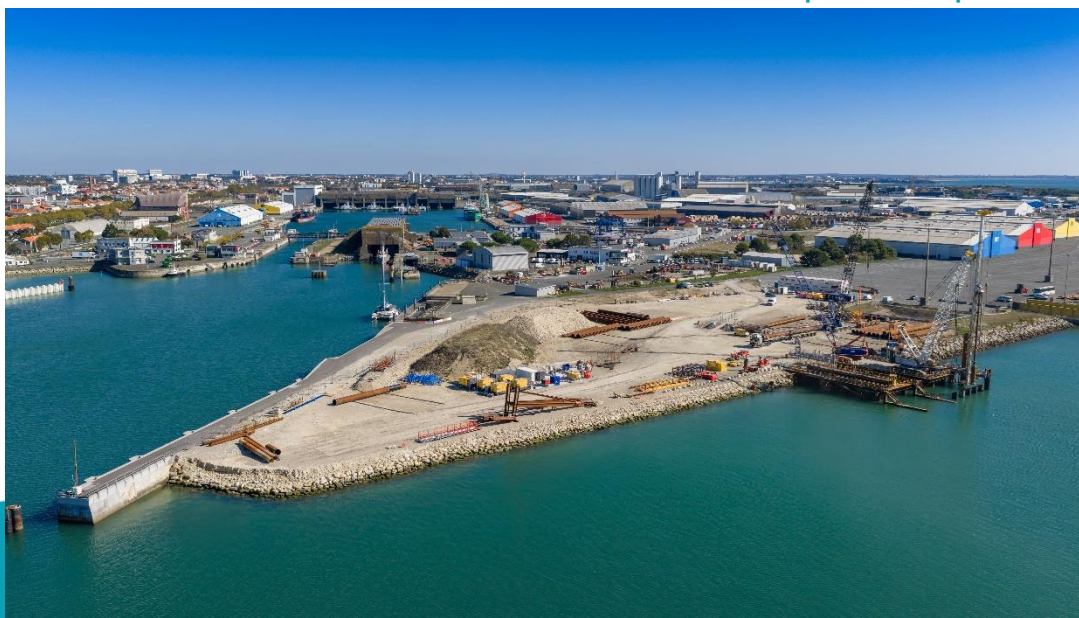
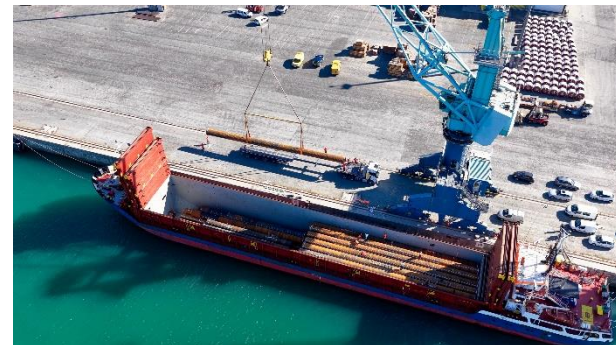
## TERMINAL DE CHEF DE BAIE 4



- MR5: Réduction des incidences des lixiviats du massif de déchets de Chef-de-Baie 4 sur le milieu marin
- MR10: Réduction des incidences des anodes galvaniques sur le milieu marin
- MR11: Réduction des incidences du bruit sous-marin sur les mammifères marins, tortues et poissons
- MA8: Accompagnement pour la connaissance du bruit aérien lié aux travaux

- Afin de limiter les interactions avec l'activité portuaire sur l'eau, réalisation de l'ensemble des travaux par voie terrestre, c'est à dire à partir d'estacades.
- Usage de grues pour mise en œuvre des pieux par forage avec mat Symmetrix et vibrofonçage des pieux.

- Entre novembre 2024 et mi-janvier 2025: phase de préparation
- Mi-mars 2025 : démarrage des travaux
- Mi-octobre 2025 : réception de l'ensemble des pieux
- Fin novembre 2025 : 4<sup>e</sup> estacade installée
- Novembre 2025 : Finalisation de l'analyse des offres suite à la consultation des entreprises sous la forme d'un marché négocié pour la réalisation du terre-plein et du bassin de traitement des eaux pluviales
- Automne 2026 : Livraison du terminal à l'opérateur portuaire et mise en service



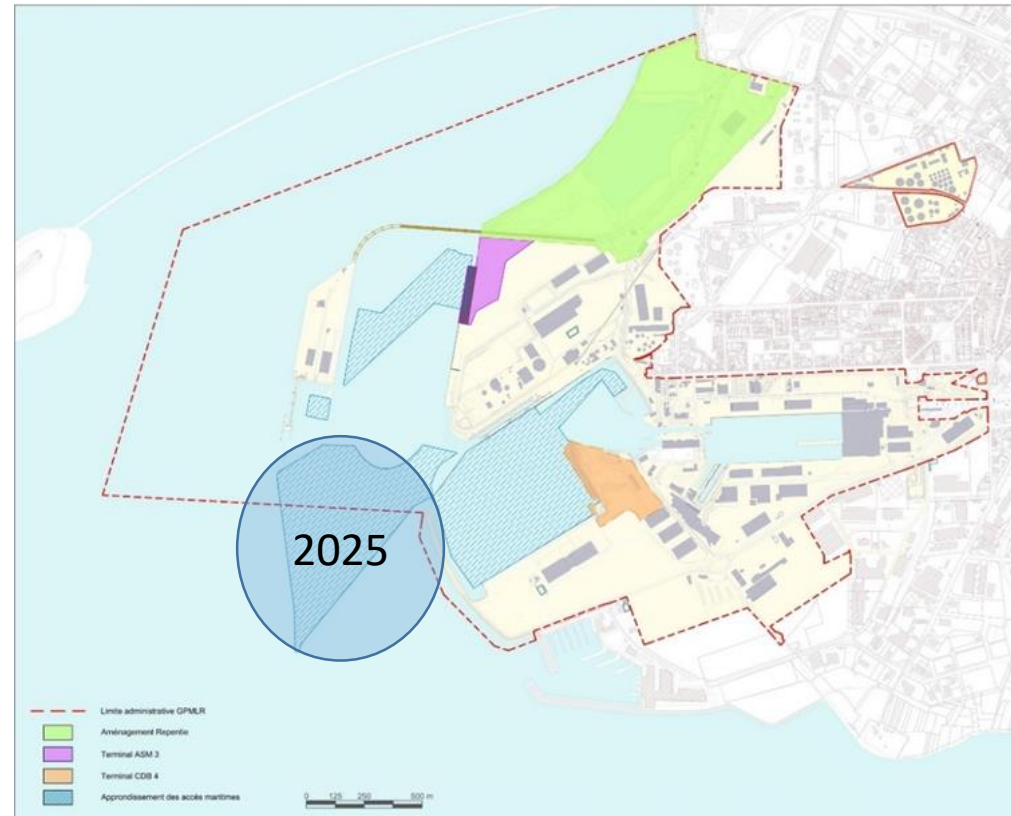


- Dialogue compétitif en cours
- Exécution : 3<sup>ème</sup> trimestre 2026 à 1<sup>er</sup> semestre 2029 (préparation de chantier et réalisation des travaux)
- Mise à disposition de la plateforme : mi-2029

- ME1: Mise en défens et gestion extensive de 1 000 m<sup>2</sup> de surface avec présence de l'Odontite de Jaubert
- MR3: Effarouchement des oiseaux nicheurs
- MR4: Réduction des incidences des rejets pluviaux sur la qualité des eaux marines
- MR6: Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- MR8: Réduction des apports en matériaux d'emprunt et de ressources minérales
- Réduction des incidences de la présence d'engins pyrotechniques non-explosés
- MR13: Réduction du risque de dissémination des espèces exotiques envahissantes par la mise en œuvre d'un plan d'éradication des espèces exotiques envahissantes
- MC2: Compensation des incidences sur les oiseaux nicheurs par la création d'un corridor biologique et d'habitats favorables de 3,18 ha
- MA6: Accompagnement par la mise en place d'un observatoire pour les bilans d'émissions de gaz à effet de serre des travaux
- MA8: Accompagnement pour la connaissance du bruit aérien lié aux travaux

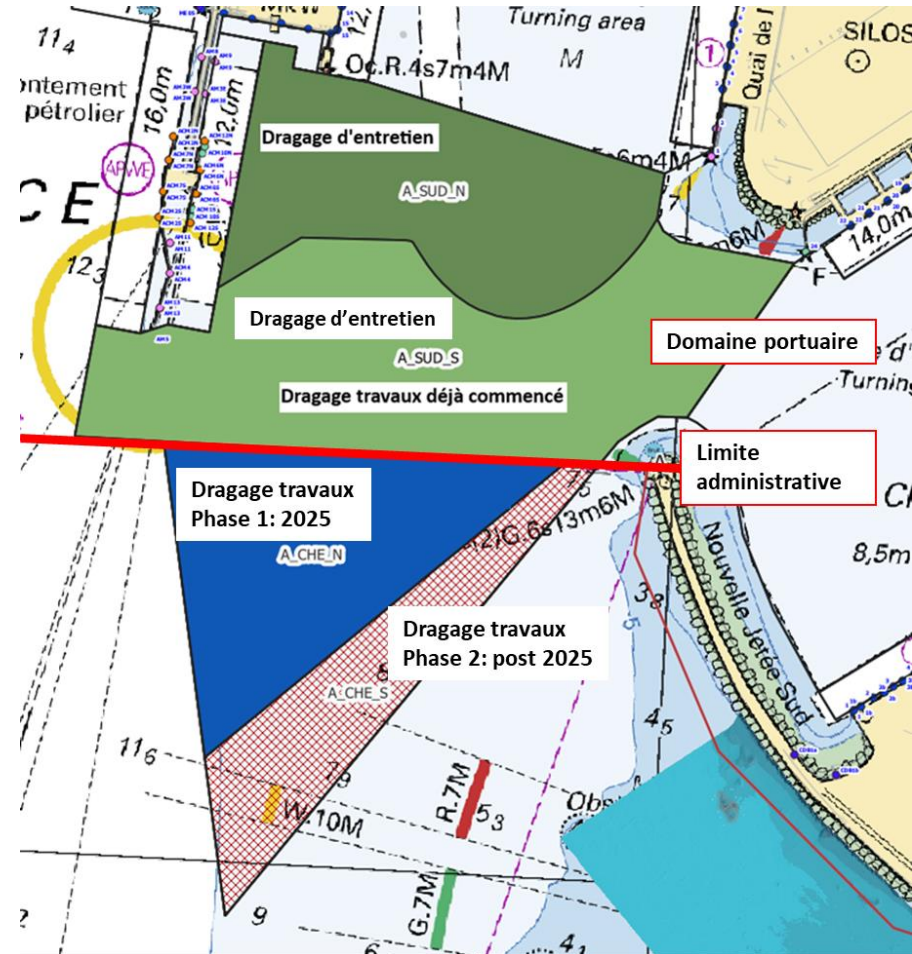
## Contexte

- Création d'un accès maritime à -10,00 CM cohérent
- Subvention européenne : l'obtention du solde est conditionnée par l'atteinte des objectifs du programme d'approfondissements pour décembre 2025
- Disposer d'un accès maritime garanti à -10 CM pleinement opérationnelle début 2026 pour améliorer l'opérabilité et la sécurité des accès nautiques



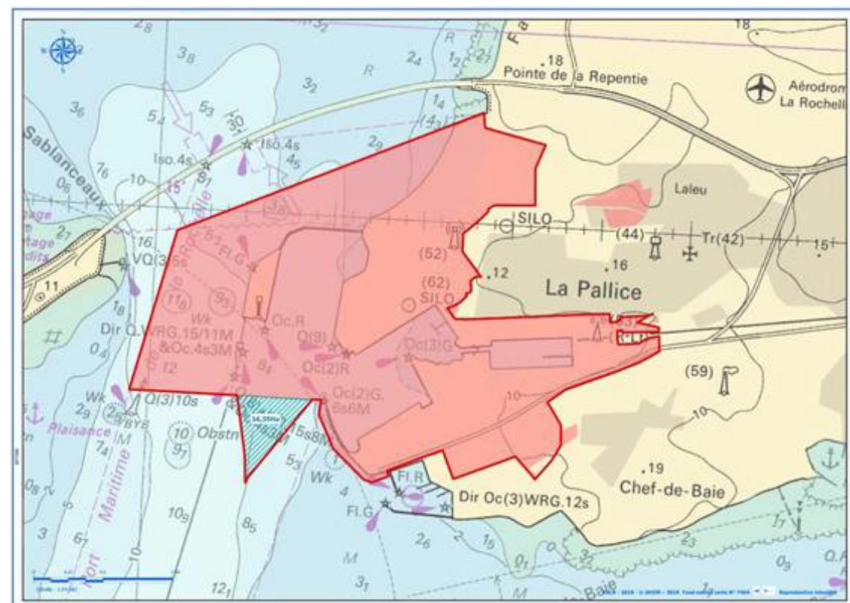
# Dragage du chenal d'accès

- Ajustement et phasage de la surface draguée
- Moyens internes GPMLR (Cap d'Aunis/ Cassiopée)
- Analyses de la qualité des sédiments sur la zone accès chenal en complément de la campagne annuelle pour le dragage d'entretien
- Ajustement du suivi de la turbidité des eaux pendant l'opération
- Evolution de la répartition des volumes clapés sur les sites d'immersion : volumes immergeables sur le Lavardin portés à 300 000 m<sup>3</sup>. Respect de l'enveloppe maximale de 400 000 m<sup>3</sup> de sédiments dragués dans le cadre de PH25 (Arrêté complémentaire 25-EB-656)



## Avancées mesure de compensation MC1

- En parallèle des échanges avec le PNM et face aux difficultés de trouver une zone à restaurer en plein mer, la DDTM a invité le GPMLR à élargir ses recherches vers un milieu différent de celui qui a été impacté, en vasières intertidales.
- Rencontre gestionnaire RNN de la Baie de l'Aiguillon et de Moëze-Oléron (LPO): actions de restauration de vasières dans les RNN couvertes par un programme LIFE.
- Echanges CRC17- Piste de secteurs à restaurer
  - Anse de Pampin -> au droit du marais pour une continuité écologique (avifaune)
  - Zones des Boucholeurs, Rivedoux, Charente



# Questions ?

## **Bilan du suivi des mesures**

**« Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner »**

## Bilan du suivi des mesures « Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner »

### Volet terrestre : mesures et études réalisées

- Création de 6,4 ha de **zone de compensation** et production des plans de gestion
- **Suivi ornithologique, herpétologique, des habitats et de la végétation** du projet
- Poursuite des mesures d'**effarouchage** sur les zones à aménager de La Repentie
- **Création d'un bassin de traitement des eaux pluviales** au sud-est de La Repentie
- **Plan de gestion** des sols pollués pour les travaux du Terminal de Chef de Baie 4
- **Bilan des Emissions de Gaz à Effet du Serre** du Port
- Etude de **bruit aérien**
- Etude et modélisation de la **qualité de l'air**



*Sénéçon du Cap sur Chef de Baie (HA89)* 15

## Bilan du suivi des mesures « Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner »

### Volet maritime : études réalisées

- **Suivi de la turbidité** en amont et pendant les travaux de dragage et déroctage
- Etat initial de l'**ichtyofaune** sur les sites d'immersion du Lavardin et d'Antioche
- Etat initial **biosédimentaire** d'habitats dans les Pertuis Charentais
- Etude sur la **zone d'attente des navires**
- Etude de faisabilité d'**éradication de la crépidule**
- Etude de **bruit subaquatique**
- Doctorat : **projet Qualipertuis**
- Programme de recherche **Anodes galvaniques (MA5)**



## Biodiversité terrestre

- Suivi de l'Odontite de Jaubert (ME1)
- Suivi des zones de compensation (MC2 et MC3)
- Suivi de l'efficacité des mesures d'effarouchement (MR3)
- Suivi des Espèces Exotiques Envahissantes (MR13)
- Mise en œuvre de la compensation des incidences sur les oiseaux nicheurs (MC4)

## Cadre de vie, milieu humain

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (MR6)
- Réduction des incidences sur la circulation au sein et aux abords du Grand Port Maritime (report modal; MR7)
- Réduction des apports en matériaux d'emprunt et de ressources minérales (MR8)
- Réduction de l'incidence paysagère dans le port (MR9)

## Milieu marin

- Réduction des incidences des rejets pluviaux sur la qualité des eaux marines

## Mise en défens et gestion extensive de 1 000 m<sup>2</sup> de surface avec présence d'Odontite de Jaubert (ME1)

**Localisation, balisage et protection** pendant tout le chantier et après en phase d'exploitation

**Suivi par un écologue depuis 2019**

- cartographie annuelle ;
- densité du nombre de pieds .
- préconisations.

LOCALISATION DU SITE D'ÉTUDE



### Résultats

Année de suivi	2017	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de pieds	300	141	335	0	0	7	339	42
Densité de pieds au m <sup>2</sup>	0.24	0.11	0.27	0	0	0.005	0.28	0,034



Individu en fleur

## Zone de compensation (MC2 et MC3)

Suivi par un écologue depuis 2020

- habitats / végétation, oiseaux nicheurs, reptiles



*œuf de Couleuvre verte et jaune*

## Résultats 2025

- **Repentie (MC2)** : 13 espèces d'oiseaux dont 5, qui sont concernées par la dérogation ont montré des indices de nidification,
- **Parcelle HA89 (MC3)** : 27 espèces d'oiseaux au sein de la parcelle HA89, dont 5, pour lesquelles une dérogation a été accordée. Des indices de nidification ont été montrés pour 2 des 5 observés.



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Objectifs de compensations sur 30 ans (en nombre de couples) pour les mesures MC2 et MC3	Cumul du nombre de couples nicheurs au sein des sites compensatoires de 2020 à 2025	Degré d'atteinte des objectifs de compensation (par rapport à l'objectif maximal)
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	1	19	1900%
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	21	9 à 11	43% à 52%
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	5	3	60%
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	7	16 à 17	229% à 248%
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	2	0	0%
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	13	16 à 17	123% à 131%
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	8	4	50%
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	5	7	140%
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	12	4 à 5	33% à 42%
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	15	13 à 14	80% à 87%

Légende :

≥ 100%	Objectif atteint
50% < x < 100%	Objectif presque atteint
0% < x ≤ 50%	Objectif peu atteint
0%	Aucun avancement de l'objectif

# Réduction du risque de dissémination des espèces envahissantes par la mise en œuvre d'un plan d'éradication des espèces exotiques envahissantes (MR13)

Suivi par un écologue depuis 2020

- Inventaires par un écologue sur l'ensemble du site portuaire hors AOT
- Préconisations et fiches actions par espèces
- Traduction opérationnelle des préconisations des écologues:

Mise en œuvre et ajustement du plan d'actions par PALR  
-> pris en compte dans les actions courantes de gestions des espaces et lors des chantiers.



## Séneçon du Cap *Senecio inaequidens*

Le **Séneçon du Cap** est une plante à fleur à l'allure buissonnante introduite accidentellement depuis l'Afrique du Sud. Il est **possible de confondre** cette espèce avec d'autres plantes à capitules jaunes de la même famille (Asteracées).

Cette espèce herbacée se retrouve principalement sur des **milieux perturbés, artificialisés et ouverts**, notamment sur les bords de routes et voies ferrées; terrains vagues, pelouses sableuses... Elle est **toxique** pour le bétail.

### DESCRIPTION

#### FLEUR

Les **fleurs** sont jaunes regroupées en capitules caractéristiques des Astéracées. Chaque capitule est composé de fleurs tubulaires jaunes au centre et parfois de fleurs ligulées (en forme de langue) sur le pourtour. La floraison a lieu généralement de l'été à l'automne (de juillet à novembre), offrant une longue période de floraison.



#### GRAINE

Les **graines** sont de petites akènes, munies d'un pappus plumeux blanc, qui agit comme un parachute, facilitant leur dispersion par le vent sur de longues distances.



#### TIGE ET FEUILLE

Les **tiges** sont dressées, fines et ramifiées, pouvant atteindre entre 30 cm et 1 mètre de hauteur. Elles sont souvent légèrement velues, avec une couleur verte à parfois rougeâtre, selon les conditions de croissance. Les **feuilles** sont alternes, simples et disséquées en lobes irréguliers, ce qui leur donne un aspect découpé. Elles sont généralement de couleur verte, parfois légèrement grisâtres à cause d'un léger duvet, surtout sur la face inférieure.



### Modes de dispersion

Le **Séneçon du Cap** se reproduit par voie sexuée.

Les graines ont une **grande capacité de dispersion**. La dissémination se fait par le vent principalement, mais aussi par le transport grâce aux animaux et véhicules. Les graines ont une **durée de vie de 2 ans** environ.

### METHODE DE GESTION

La **limitation du risque de propagation** passe par le fait d'éviter de transporter (accidentellement ou non) des individus de cette espèce.

La gestion de cette espèce peut être faite de différentes méthodes (CF Fiches méthodes):

- G1 - Arrachage manuel
- G3 - Fauchage

**Questions ?**

# Questions et points divers

## VISITE